

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 3 MARS 2017

INTERVENTION DE JEAN-GERARD PAUMIER, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il y a 35 ans jour pour jour était publiée au Journal Officiel la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions.

Cette grande loi de décentralisation s'est discutée dans cette salle, en 1981, lors du congrès des Présidents de Conseils Généraux et je ne résiste pas au plaisir de vous relire un extrait de l'intervention, à la même date de Gaston DEFFERRE alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation :

« le Général De GAULLE, avec son don exceptionnel de visionnaire de l'avenir, avait perçu ce qu'il appelait le besoin de participation dont il voulait faire un droit. Sa tentative ayant échoué pour des raisons que l'on connaît, les responsables politiques qui tenaient les leviers de commande de 1969 à 1981, ont maintenu en tutelle les Français et leurs élus locaux, départementaux et régionaux les traitant comme des mineurs soumis aux décisions d'une classe politique et d'une administration de plus en plus centralisée et technocratique.

Ce type de centralisation, qui se voulait éclairée et qui était en réalité dominatrice, a engendré une administration et une réglementation étatiques, tatillonnes, bureaucratiques, un dirigisme étouffant pour les élus et pour les entreprises. ».

Quand on compare, 35 ans après, la volonté décentralisatrice de Gaston DEFFERRE avec les recentralisations successives, les transferts de compétences non ou mal compensés, et la baisse drastique des dotations de l'Etat, j'ai envie de dire **« Au secours, Gaston reviens »**, et ce ne sont pas les 1ers éléments de programme qui commencent à se dessiner dans le domaine des collectivités locales pour le futur quinquennat qui me rassurent vraiment.

A l'heure où les Français scrutent les programmes des candidats pour le quinquennat à venir, ces 2èmes Orientations Budgétaires de notre mandature sont dans le droit fil de nos engagements politiques de 2015.

C'est un travail collectif pour lequel je tiens à remercier très sincèrement mes collègues Vice-Présidents et Conseillers Départementaux délégués qui se sont fortement engagés dans la préparation de ces OB ; je salue également le travail approfondi très important qui a été accompli, sous l'autorité du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints et des Directeurs, par tous les services départementaux avec les élus de leur délégation pour trouver des pistes d'économie, des marges de manœuvre nouvelles, des pistes d'évolutions possibles. Je veux souligner enfin le travail constructif de toutes les commissions et de leurs Présidents.

Dans un contexte financier très contraint imposé par l'Etat, ces Orientations Budgétaires 2017, que Pierre LOUAULT vous présentera dans quelques instants, sont un rendez-vous de vérité et les intentions affichées ce matin se traduiront en actes au moment du budget le 24 mars prochain.

Ces Orientations Budgétaires portent la marque d'une démarche économe au service d'un triple objectif :

- **Maintenir les aides de solidarité et les services aux personnes et les subventions aux associations.**
- **Préserver l'investissement départemental et soutenir les investissements des territoires.**
- **Préparer l'avenir.**

Notre approche est d'abord celle d'une gestion économe responsable comme l'attestent plusieurs indicateurs :

Tout d'abord les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées :

BP 2014 + 3,33 %

BP 2015 + 1,45 %

BP 2016 - 0,03 %

BP 2017 + 0,07 %

Ces 2 derniers chiffres, proches de zéro, résultent de la révision des actions départementales menées en 2015 et 2016, qui ont amplifié les économies antérieures.

La REVAD 2016 a produit 21 M€ d'économies de fonctionnement pour le budget de l'année 2017, économies largement mangées par des dépenses nouvelles imposées par l'Etat, mais économies qui nous permettent de faire face sans hausse de fiscalité.

La nouvelle REVAD engagée à la fin de l'année dernière a produit 4,2 M€ d'économies supplémentaires qui s'ajoutent aux économies précédentes.

Autre indicateur de gestion économe la maîtrise des dépenses de ressources humaines qui elle aussi est patente :

BP 2014 + 2,34 %

BP 2015 + 1,97 %

BP 2016 + 0,68 %

BP 2017 + 0 % et ce malgré l'augmentation par l'Etat du point d'indice qui représente une charge supplémentaire de 700 000 € et la nouvelle réforme dite PPCR qui représente + de 600 000 € de dépenses nouvelles.

- 3^{ème} indicateur de gestion économe, c'est la réduction du recours à l'emprunt et le désendettement qui a été de 23 M€ depuis 2015.

Le taux moyen de la dette de notre Département est de 0,8 %, chiffre 3 fois inférieur au taux moyen de la dette des 65 Départements suivis par le Cabinet FINANCE ACTIVE (2,65 %).

- Enfin, le dernier indicateur et non le moindre pour la population c'est la non augmentation des taux de fiscalité pour la 2^{ème} année consécutive.

Le 1^{er} objectif de cette gestion économe est de maintenir les aides de solidarité et les services aux personnes et les subventions aux associations. A cet égard, je tiens à rappeler que le reste à charge du Département pour les allocations individuelles de solidarité, a plus que triplé en 20 ans, passant de 23M€ en 2007 à 75 M€ en 2017.

Pour ce quinquennat qui s'achève, le reste à charge du Département pour les AIS est passé de 47 M€ à 75 M€.

Notre Département mène une politique active en faveur de l'insertion et s'est associé au Loir-et-Cher, en liaison avec Pôle Emploi, pour mener une action innovante en faveur des demandeurs d'emploi. Cela consiste en une géolocalisation en temps réel sur les territoires des offres et des demandes d'emploi.

Le montant des subventions aux associations culturelles et sportives qui assurent l'animation du tissu local des territoires est préservé avec des redéploiements internes correspondant aux évolutions des actions et de la vie des territoires.

Cette approche économe se fait dans un contexte de baisse drastique des dotations de l'Etat, que ne compense pas l'embellie bienvenue des droits de mutation depuis 2 ans.

Les droits de mutation ont été en 2014 de 57,6 M€, en 2015 de 71,6 M€, en 2016 de 72,3 M€, mais cette recette étant volatile, j'ai fait figurer 67 M€ au BP 2017.

De plus, pour la 3^{ème} année consécutive la DGF diminue et baisse de 9,8 M€ en 2017

Le transfert à la Région de la compétence transport et d'une part de la CVAE nous privera de l'évolutivité de cette ressource que l'on peut estimer à 500 000 €.

Avec cette baisse des recettes de l'Etat sans précédent depuis 2015, il est indéniable que l'investissement a marqué le pas et ce phénomène de contraction de l'investissement est général dans toutes les collectivités.

D'ailleurs en raison de la baisse de DGF annoncée de 9,7 M€ en 2015, nos prédécesseurs, avaient été conduits à engager, en 2015 et pour la 1^{ère} fois une diminution de l'investissement de 8,7 M€ :

BP 2014 78,3 M€

BP 2015 69,6 M€

Notre approche économe a pour objectif prioritaire, cette année encore, de préserver l'investissement départemental et de soutenir l'investissement des territoires.

L'investissement départemental sera cette année de 70 M€ avec une amélioration de la consommation des crédits d'équipements, qui est passée de 56,5 M€ en 2015 à 59,8 M€ en 2016. Aussi ce chiffre de 70 M€ me paraît correspondre à un budget sincère par rapport à nos possibilités de consommation, qui peuvent encore s'améliorer.

J'ajoute que depuis 2015, pour financer les investissements, nous avons freiné le recours à l'emprunt et renoncé à l'augmentation de la fiscalité. Cela n'empêche pas :

- De grands projets d'investissement dans les collèges,
- Des projets importants dans les EHPAD comme par exemple le projet innovant à Fondettes et la Grande Bretèche,
- La MDS de Loches,
- Un investissement de 1,8 M€ sur la 943, pour fluidifier le rond-point du périphérique sud vers Cormery-Loches, pour une réalisation en septembre 2017.

Je pourrais également citer les monuments historiques avec 1 M€ pour la nouvelle scénographie de la Cité Royale de Loches et 800 000 € pour la mise en lumière de la forteresse de Chinon.

Nous renouvelons également le FIDIT (400 000 €) pour le tourisme et **nous créons un fonds de 300 000 € pour soutenir les initiatives culturelles et sportives.**

Ces Orientations Budgétaires continuent comme en 2016 de marquer une priorité pour le soutien à l'investissement des territoires avec le Fonds de Développement de Solidarité Rurale et le Fonds Départemental de Développement.

11 M€ sont prévus au budget pour ces fonds qui entraînent environ 45 M€ de travaux au profit des entreprises et des artisans locaux permettant le maintien de plus de 400 emplois.

En 3^{ème} lieu, notre approche économe vise à préparer l'avenir car je crois que même avec Tours Métropole, notre collectivité de proximité a un avenir au service des zones périurbaines et du monde rural :

- Avec le numérique dont la Délégation de Service Public sera effective à l'automne dans le cadre du syndicat mixte ouvert avec le Loir et Cher,
- Avec l'ingénierie territoriale qui se met en place avec les intercommunalités,
- Avec le prochain PPI des collèges qui sera travaillé cette année pour l'adoption au BP 2018,

- Avec le schéma de l'enfance
- Avec l'étude sur les colonies de vacances pour laquelle je vous proposerai une décision au début de l'été.

Par ailleurs du fait de la loi NOTRe et après avoir consulté Monsieur le Préfet nous préparons la sortie du Département du Syndicat Sud Indre Développement.

Ces réformes de structures sont indispensables car elles constituent le 3^{ème} volet de la revue des actions départementales, elles clarifient l'action de notre Assemblée tout en la rendant plus lisible et ce sont elles qui produiront les économies de fonctionnement de demain.

Un dernier mot enfin, mes chers collègues, pour souligner le paysage intercommunal entièrement nouveau de ces Orientations Budgétaires.

11 communautés de communes au lieu des 22 précédentes, avec l'avènement de Tours Métropole. Cette nouvelle donne doit beaucoup à la ténacité de notre Préfet, en particulier pour la Métropole pour la création de laquelle Philippe Briand s'est battu comme un lion et a fédéré toutes les forces vives et la quasi-totalité des sensibilités politiques de la Touraine.

Le rôle de notre collectivité départementale est et sera durablement modifié par cette évolution des intercommunalités. Le Conseil Départemental doit jouer un rôle nouveau de partenaire et fédérateur des intercommunalités. C'est le sens de la conférence des présidents d'intercommunalités qui se tiendra le 23 mars au Département et qui aura lieu chaque trimestre pour nous concerter sur les grands sujets de l'avenir de la Touraine.